

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE MANQUE PRÉSUMÉ D'INTÉRÊT DU CABINET POUR
L'INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Les dernières statistiques révèlent clairement que le revenu agricole canadien continue à diminuer, tandis que les dépenses agricoles continuent à augmenter de façon spectaculaire pour la deuxième année consécutive et en outre, les prêts agricoles ont doublé pour atteindre un montant sans précédent de 8 milliards, tandis que les analystes agricoles ne prévoient aucun profit et même à l'avenir des réductions des exportations. Comme tout cela se passe, monsieur l'Orateur, en l'absence totale de toute mesure palliative ou de mesure législative, je propose, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que la Chambre appuie à l'unanimité la déclaration récente du sénateur libéral Hazen Argue qui a affirmé que le cabinet actuel accorde peu d'intérêt à l'industrie agricole.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

OPPOSITION À L'ENCAISSEMENT PAR LES SOCIÉTÉS
PÉTROLIÈRES DE BÉNÉFICES INESPÉRÉS—LE DROIT DE
MAINMISE DES PROVINCES SUR LEURS RICHESSES
NATURELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet d'une affaire urgente. La Cour suprême du Canada a rendu une décision concernant la constitutionnalité d'une loi de la Saskatchewan visant l'imposition des revenus des producteurs de pétrole. Étant donné que toutes les provinces, dont la Saskatchewan, doivent toucher des recet-

tes provenant des ressources appartenant à la population de ces provinces, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre presse le gouvernement du Canada de collaborer pleinement avec le gouvernement de la Saskatchewan en vue de trouver les moyens pour que les bénéfices inespérés que les compagnies pétrolières multinationales retireront de la crise de l'énergie, restent dans la province, et que le gouvernement du Canada prenne des mesures immédiates, en collaboration avec toutes les provinces, pour leur garantir le droit constitutionnel de mainmise sur leurs propres richesses naturelles.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE FREINER L'IMPORTATION DE BŒUF—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et pressante. Puisque le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) permet d'importer au Canada du bœuf qui ne respecte pas les normes canadiennes de qualité, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Agriculture de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à une pratique qui est à la fois préjudiciable au producteur et au consommateur.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

ON SUGGÈRE QUE LES TRAVAILLEURS PUISSENT ACHETER DES
ACTIONS DE L'ENTREPRISE QUI LES EMPLOIE, ET PARTICIPENT À
LA GESTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.